

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: PLURAGREASE SUPER

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur Fuchs Lubricants Benelux N.V./S.A.  
Heideveld 54  
1654 Huizingen  
Belgium

Téléphone: +32 (0)2 363 19 91 (GENERAL)  
Télécopie: +32 (0)2 363 19 19

Personne à contacter: Fuchs Lubricants Benelux N.V./S.A. - Safety Data Sheets

E-mail: sds-fbni@fuchs.com  
Téléphone: +32 (0)2 363 19 91 (General)  
Télécopie: +32 (0)2 363 19 19

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +32 (0)70 245 245 (Antigifcentrum/Centre Antipoison)

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

|| Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

##### Dangers pour la Santé

Sensibilisateur de la peau Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Résumé des dangers

**Dangers Physiques:** Aucune information disponible.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: polysulfure organique  
sel de zinc d'acide carboxylique

**Nom du produit:** PLURAGREASE SUPER

**Mentions d'Avertissement:** Attention

**Déclaration(s) de risque:** H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence**
**Prévention:** P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:** P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Evacuation:** P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**2.3 Informations sur les autres dangers**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**
**3.2 Mélanges**
**Informations générales:**

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
polysulfure organique	EINECS: 273-103-3	1,00% - <2,50%	01-2119540515-43	
sel de zinc d'acide carboxylique	EINECS: 282-762-6	1,00% - <5,00%	01-2119988500-34	
amine aromatique, alkylée	EINECS: 270-128-1	0,10% - <1,00%	01-2119491299-23	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Nom du produit:** PLURAGREASE SUPER**Classification**

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
polysulfure organique	EINECS: 273-103-3	CLP:	Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Skin Sens. 1B;H317; facteurs M (aquatic acute): 1; facteurs M (aquatic chronic): 1
sel de zinc d'acide carboxylique	EINECS: 282-762-6	CLP:	Aquatic Chronic 3;H412, Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319
amine aromatique, alkylée	EINECS: 270-128-1	CLP:	Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 3;H412

CLP: Règlement n° 1272/2008

**RUBRIQUE 4 — Premiers secours**

**Généralités:** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**4.1 Description des mesures de premiers secours**

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

**Contact oculaire:** Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

**Contact avec la Peau:** Laver au savon et à l'eau.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Consulter un médecin en cas de symptômes.

**RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

**Nom du produit: PLURAGREASE SUPER**

<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.
---	---

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Pas nécessaire.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:**

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:</b>	Assurer une ventilation efficace. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.
<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:</b>	Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Tenir à l'écart des aliments humains ou animaux, des engrais et de toute autre matière sensible. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit. Protéger contre les impuretés.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</b>	Non applicable

**RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

<b>8.1 Paramètres de contrôle</b>	
<b>Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle</b>	Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.
<b>8.2 Contrôles de l'exposition</b>	

**Nom du produit:** PLURAGREASE SUPER

**Contrôles techniques appropriés:** Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Informations générales:** Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

**Protection des yeux/du visage:** Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour le transvasement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

**Protection de la peau**  
**Protection des Mains:** Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).  
Temps de perméation min.: >= 480 min  
Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

Éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Autres:** Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire:** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.

**Dangers thermiques:** Non connu.

**Mesures d'hygiène:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

**Contrôles environnementaux:** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**  
**État:** solide  
**Forme:** Pâte

**Nom du produit:** PLURAGREASE SUPER

<b>Couleur:</b>	Vert
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>pH:</b>	Non applicable
<b>Point de goutte:</b>	> 180 °C (IP 396)
<b>Point d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	non déterminé
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%)--:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%)--:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité:</b>	0,95 g/cm <sup>3</sup> (15 °C)
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	non déterminé
<b>Température de décomposition:</b>	non déterminé
<b>NLGI:</b>	2-3
<b>Propriétés explosives:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	L'étude n'est pas réalisable techniquement
<b>9.2 Autres informations</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Combustibles forts. Acides forts. Bases fortes.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Ingestion**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données dispo-

## Nom du produit: PLURAGREASE SUPER

---

nibles.

### Substance(s) spécifiée(s)

polysulfure organique DL 50 (Rat): 6.500 mg/kg

amine aromatique, alkylée DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)

### Contact avec la peau

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

### Inhalation

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

### Substance(s) spécifiée(s)

sel de zinc d'acide carboxylique CL 50 (Rat, 4 h): > 42 mg/l

### Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Substance(s) spécifiée(s)

amine aromatique, alkylée OECD 405 (Lapin):  
Pas irritant.

### Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

**Produit:** Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.  
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Substance(s) spécifiée(s)

polysulfure organique , OECD 406-1  
sensitizing

amine aromatique, alkylée Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

### Mutagenicité des Cellules Germinales

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Nom du produit:** PLURAGREASE SUPER

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aiguë**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Poisson**

**Substance(s) spécifiée(s)**

polysulfure organique CL 50 (Poisson, 96 h): > 0,088 mg/l

sel de zinc d'acide carboxylique CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

amine aromatique, alkylée CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

**Invertébrés Aquatiques**

**Substance(s) spécifiée(s)**

polysulfure organique CE50 (Daphnie, 48 h): 0,24 mg/l (OECD 202)

sel de zinc d'acide carboxylique CE50 (Daphnie, 48 h): > 100 mg/l (OECD 202)

amine aromatique, alkylée CE50 (Daphnia magna): 51 mg/l (OECD 202)

**Toxicité chroniqueProduit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.



## Nom du produit: PLURAGREASE SUPER

### Toxicité pour les plantes aquatiques

#### Substance(s) spécifiée(s)

polysulfure organique	CL 50 (Algue, 72 h): 0,838 mg/l (OECD 201) CE 10 (Algue, 71 h): 0,04 mg/l
amine aromatique, alkylée	CE50 (72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

<b>Produit:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b> sel de zinc d'acide carboxylique	(OECD 301B) Ne se dégrade pas rapidement.
amine aromatique, alkylée	Ne se dégrade pas rapidement.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

<b>Produit:</b>	Non applicable aux mélanges.
-----------------	------------------------------

## 12.4 Mobilité dans le sol:

<b>Produit:</b>	Non applicable aux mélanges.
-----------------	------------------------------

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

<b>Produit:</b>	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
-----------------	---

## 12.7 Autres effets néfastes:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Informations générales:</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.
<b>Méthodes d'élimination:</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

**Nom du produit:** PLURAGREASE SUPER

**Codes européens de déchets**

12 01 12\*: déchets de cires et graisses

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**

**ADR/RID**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: —
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: —
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
  - N° de danger (ADR): —
  - Code de restriction en tunnel: —
- 14.4 Groupe d'emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**IMDG**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: —
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: —
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
  - N° d'urgence: —
- 14.3 Groupe d'emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**IATA**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: —
- 14.2 Nom de transport complet: —
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
- 14.4 Groupe d'emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Non applicable.

Nom du produit: PLURAGREASE SUPER

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Règlements UE

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

#### Réglementations nationales

#### INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

Classé:	36
	84
	15
	15 bis

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

#### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

Date de Révision: 25.11.2022

**Nom du produit:** PLURAGREASE SUPER

---

**Avis de non-responsabilité:** Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.